

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 2 octobre 2025, débutée à 11 h 19, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Alain THIBAUT
M <sup>me</sup> la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Gilles FOURNIER Mario GAUMONT Raynald DUGUAY

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

**EST ABSENT**

M. le conseiller	Roger VIGNOLA
------------------	---------------

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M <sup>me</sup> la greffière	M <sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ

**CITOYEN: 0**

**JOURNALISTE: 0**

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2025-10-381

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 octobre 2025, se tenant à compter de 11 h 19.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-10-382

**ADOPTION - RÈGLEMENT N° 2025-398 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 5 240 200 \$ POUR L'AGRANDISSEMENT, LA RÉFECTION ET LA MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI DE PORT-CARTIER »**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ et qu'il en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 septembre 2025;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût, le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**D'adopter** le règlement numéro 2025-398, intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 5 240 200 \$ pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-10-383

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES TECHNIQUES POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE – PROJET N° VPC-QM-ST-2025-02 – LA COOP ÉCOTERRITOIRE – FACTURE N° 1153**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

**D'autoriser** la trésorière à verser la somme de 4 886,44 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 488,64 \$, taxes en sus, à l'entreprise LA COOP ÉCOTERRITOIRE, en paiement pour le contrat intitulé « Services techniques pour la réalisation d'une étude de caractérisation écologique dans le cadre de l'aménagement d'une zone industrialo-portuaire », faisant l'objet du projet n° VPC-QM-ST-2025-02, le tout conformément à la facture n° 1153 datée du 15 juillet 2025, ainsi qu'à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 15 septembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-10-384

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES TECHNIQUES POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE – PROJET N° VPC-QM-ST-2025-01 – 9455-9088 QUÉBEC INC. (GROUPE GÉOS) – FACTURES N° 000820 ET 000872**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,  
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

**D'autoriser** la trésorière à verser la somme de 75 950 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 7 595 \$, taxes en sus, à l'entreprise 9455-9088 QUÉBEC INC. (GROUPE GÉOS), en paiement pour le contrat intitulé « Services techniques pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de l'aménagement d'une zone industrialo-portuaire », faisant l'objet du projet n° VPC-QM-ST-2025-01, le tout conformément aux factures n° 000820 et 000872 datées respectivement du 18 juillet 2025 et du 7 août 2025, ainsi qu'à la recommandation du directeur du Quai en date du 15 septembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

2025-10-385

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À UN PERMIS D'OCCUPATION ET D'INSTALLATION – GENDARMERIE ROYALE DU CANADA**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier le Protocole d'entente relatif à un permis d'occupation et d'installation à intervenir avec la GENDARMERIE ROYALE DU CANADA, selon le projet soumis au conseil municipal pour la présente séance du 2 octobre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-10-386

**OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE MODIFICATION DE LA PRISE D'EAU DU SITE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE – NORDSCAPH INC.**

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue de NORDSCAPH INC. pour la réalisation de travaux de modification de la prise d'eau du site de traitement d'eau potable;

**CONSIDÉRANT** l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'octroyer un contrat à NORDSCAPH INC. pour la réalisation de travaux de modification de la prise d'eau du site de traitement d'eau potable, au montant de 40 129 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services de cette entreprise ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 17 septembre 2025, sous réserve des termes et conditions du contrat à produire par le Service du greffe;

D'autoriser le directeur du Service de travaux publics et l'ingénieur municipal à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, le contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-10-387

**AUTORISATION – OCTROI D'UN AVENANT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser l'octroi d'un avenant n° AV-14, découlant de l'avenant n° AV-12, à TÉTRA TECH QI INC. d'un montant maximal de 150 000 \$, taxes en sus, pour les services professionnels supplémentaires requis pour la surveillance des travaux, concernant le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément au projet d'avenant n° AV-14 et selon la recommandation du Service des travaux publics en date du 17 septembre 2025;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et l'ingénieur municipal à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, l'avenant n° AV-14 mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-10-388

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SQ PORT-CARTIER – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS, D'INTRUSION ET D'INTERCOM – PROJET N° VPC-STP-ST-20250114-01 - SYNERGICA ÉLECTRIQUE INC. – FACTURE N° 49150**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 4 567,42 \$, taxes en sus, à l'entreprise SYNERGICA ÉLECTRIQUE INC., en paiement pour le contrat intitulé « SQ Port-Cartier – Remplacement du système de contrôle d'accès, d'intrusion et d'intercom », faisant l'objet du projet n° VPC-STP-ST-20250114-01, le tout conformément à la facture n° 49150 datée du 25 août 2025, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 17 septembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-10-389

**DÉROGATION MINEURE 2025-0013 – 62, BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES**

**CONSIDÉRANT** que la VILLE DE PORT-CARTIER (ci-après appelée « Ville »), conformément à la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*, a adopté le règlement numéro 2004-024, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure suivante a été présentée afin de rendre cet immeuble conforme aux règlements d'urbanisme :

**N° 2025-0013** Demande faite par IMMEUBLE 62 PORTAGE DES MOUSSES INC., propriétaire de l'immeuble sis au 62, boulevard du Portage-des-Mousses, à Port-Cartier — Lot 5 559 696 du Cadastre du Québec (zone 36H) ; le but de cette demande est d'autoriser, dans la zone 36H, la construction d'un bâtiment multi logements de 3 étages, d'une hauteur de 13,3 mètres, alors que la hauteur maximale permise par le Règlement de zonage 2009-151 est fixée à 10 mètres;

**CONSIDÉRANT** la recommandation faite au conseil municipal par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville en date du 24 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a publié le 17 septembre 2025, l'avis public annonçant la séance au cours de laquelle toute personne intéressée peut être entendue par le conseil relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune demande ou aucun commentaire n'a été formulé en rapport avec cette dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun d'accepter cette demande de dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** le conseil municipal de la Ville accorde une dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 62, boulevard du Portage-des-Mousses, à Port-Cartier — Lot 5 559 696 du Cadastre du Québec (zone 36H) ; et qu'en conséquence, il soit reconnu et accepté, à toutes fins que de droits que, nonobstant la réglementation en vigueur, de déroger afin d'autoriser, dans la zone 36H, la construction d'un bâtiment multi logements de 3 étages, d'une hauteur de 13,3 mètres, alors que la hauteur maximale permise par le Règlement de zonage 2009-151 est fixée à 10 mètres, *conditionnellement à l'installation d'une clôture sur les côtés adjacents aux propriétés de la rue Lauzon et à l'application et au respect des exigences minimales de la réglementation municipale concernant l'aménagement paysager pour les projets de nouvelles constructions.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-10-390

**MODIFICATION – POLITIQUE ADMINISTRATIVE N° 1002 –  
CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES DE LA VILLE DE  
PORT-CARTIER**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

**DE** modifier les articles 5.02, 5.09 et 6.08 de la politique administrative n° 1002, intitulée « CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER », suivant la proposition soumise par le Service des ressources humaines et des communications au conseil municipal lors de la présente séance du 2 octobre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-10-391

**AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'INTENTION POUR LA  
LOCATION DES LOTS 4 694 145, 4 694 146, 4 694 147 ET 4 693 881,  
CADASTRE DU QUÉBEC À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE PORT-  
CARTIER ET HYDRO-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal est favorable à entreprendre des démarches pour la conclusion d'un bail avec HYDRO-QUÉBEC afin de louer les lots 4 694 145, 4 694 146, 4 694 147 et 4 693 881 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, situés de part et d'autre de la rue des Épinettes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

**D'autoriser** le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'intention à intervenir avec HYDRO-QUÉBEC, le tout conformément au projet daté du 22 septembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-10-392

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PRÉ-OCCUPATION DES  
LIEUX – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENT DE SEPT-  
ÎLES**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier l'Entente de pré-occupation des lieux à intervenir avec la CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENT DE SEPT-ÎLES, selon le projet soumis au conseil municipal pour la présente séance du 2 octobre 2025 et sujet à toute modification jugée utile ou nécessaire par le Service du greffe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-10-393

**RÉSULTATS & DÉCISION – APPEL D'OFFRES – FOURNITURE D'UNE CHARGEUSE SUR ROUES NEUVE MUNIE D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET ACCESSOIRES SPÉCIFIÉS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AE-20250528-01**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, ÉQUIPEMENT SMS INC., le contrat pour la fourniture d'une chargeuse sur roues neuve munie d'équipements de déneigement et accessoires spécifiés pour le Service des travaux publics, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-AE-20250528-01, pour un montant total de 415 195 \$, taxes en sus, incluant les options n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics datée du 6 août 2025;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite ou plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-10-394

**RÉSULTATS & DÉCISION – APPEL D'OFFRES – FOURNITURE D'UN CAMION MUNICIPAL NEUF CHÂSSIS-CABINE MTC 7900 KG AVEC GRUE HYDRAULIQUE ET BENNE BASCULANTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AV-20250820-01**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, FERRO AUTOMOBILE INC., le contrat pour la fourniture d'un camion municipal neuf châssis-cabine MTC 7900 kg avec grue hydraulique et benne basculante pour le Service des travaux publics, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-AV-20250820-01, au montant de 164 099 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics datée du 30 septembre 2025;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite ou plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

2025-10-395

**RÉSULTATS & DÉCISION – APPEL D'OFFRES – RÉFECTION DU POSTE DE SUPPRESSION ALIMENTANT LE PÉNITENCIER DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-TC-20250827-01**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**D'**adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, FILTRUM INC., le contrat pour la réfection du poste de suppression alimentant le pénitencier de Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20250827-01, au montant de 246 435 \$ taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics datée du 30 septembre 2025;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite ou plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2025-10-396

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

**QUE** la séance extraordinaire du 2 octobre 2025, débutée à 11 h 19, soit levée à 11 h 41.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

**Alain THIBAUT, maire**  
**Président d'assemblée**

---

**M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ**  
**Greffière**

---

**Alain THIBAUT**  
**Maire**

AC/bb